

NAISSANCE ET GÉNÉRALISATION D'UN CONCEPT : LA BCD

Odile Lambert-Chesnot

Aujourd'hui, en 1996, le terme Bibliothèque Centre Documentaire (BCD) fait partie de la vie quotidienne de l'école ; le concept BCD est connu par les différents partenaires de l'école comme un lieu de lecture diversifié, un lieu central au service de l'établissement scolaire, dont la mise en place et le fonctionnement doivent être intégrés au projet d'école.

1974 : la naissance d'un concept

Le concept de BCD est né à la faveur d'une rencontre entre des chercheurs de l'INRDP (1) et des bibliothécaires pour la jeunesse ; Jean Hassenforder en a été la pierre d'angle. Par ses recherches autour de la bibliothèque en tant qu'institution éducative (2), par son action en faveur des bibliothèques de lecture publique vers les années 60, puis des centres documentaires dans l'enseignement secondaire dans le cadre de l'INRDP, Jean Hassenforder connaît bien le milieu des bibliothèques.

Hommage à Jean Hassenforder

Perspectives documentaires en éducation, n° 42, 1997

Ayant promu le développement des bibliothèques de lecture publique, Jean Hassenforder suit aussi, avec intérêt, le travail effectué par la bibliothèque des enfants de Clamart créée en 1964 par la fondation "La Joie par les livres" ; cette bibliothèque, dirigée par Geneviève Patte, travaille régulièrement avec les écoles avoisinantes comme le font aussi d'autres sections enfantines de bibliothèques de lecture publique. Un travail en commun entre bibliothécaires et instituteurs s'instaure, favorisé par certaines réformes au niveau élémentaire, tels le tiers temps pédagogique et le plan Rouchette : des classes prennent l'habitude de se déplacer et de venir travailler à la bibliothèque.

D'autre part, à l'INRDP, Jean Foucambert, responsable de l'Unité "Organisation pédagogique de l'école élémentaire", pilote une recherche-action où sont engagées une cinquantaine d'écoles élémentaires. Les équipes de ces écoles "expérimentales de plein exercice" se portent volontaires pour réfléchir et mettre en place un nouveau type d'organisation pédagogique qui permettrait de juguler l'échec scolaire et plus particulièrement de diminuer le redoublement. Une bibliothèque, à l'intérieur de l'école, pourrait-elle être un moyen de lutter contre l'échec scolaire ? un levier de transformation de l'école ?

Parallèlement à la collaboration naissante sur le terrain entre bibliothèques et écoles, un travail de réflexion entre bibliothécaires de La Joie Par les Livres et pédagogues de l'INRDP, à l'instigation de Jean Hassenforder, est amorcé au sujet de la bibliothèque centrale d'école : il débouchera sur la publication d'une note, dite note n° 4, car faisant partie d'un ensemble de notes adressées aux écoles expérimentales (3).

Rappelons brièvement *les idées de la note n° 4 qui ont permis la mise en œuvre du concept BCD.*

Après avoir fait un rapide état de la situation du livre à l'école que l'on trouve généralement dans la bibliothèque de classe, les auteurs de la note soulignent les objectifs convergents entre les sections enfantines des bibliothèques de lecture publique et l'organisation pédagogique des écoles primaires expérimentales. En premier lieu, certains types de pédagogie mis en application dans les établissements insistent sur l'autonomie des élèves, sur leur accès à l'information, sur un apprentissage plus réel de la lecture.

De son côté, la bibliothèque offre un cadre de vie particulier : le libre accès aux documents et la présence d'un bibliothécaire incitent les enfants à découvrir la lecture "tant dans le domaine de l'imaginaire que de la lecture documentaire." Lieu d'apprentissage informel

- "car c'est en lisant qu'on apprend à mieux lire" - la bibliothèque est aussi un lieu de communication grâce aux animations réalisées par le bibliothécaire. Le lecteur y est initié aux techniques de recherche et d'exploitation, ce qui lui permet d'être peu à peu autonome.

En conséquence, lorsque la bibliothèque est implantée à l'intérieur de l'école, par la disponibilité de ses ressources empruntables à tout moment, elle est au service de l'école et ce n'est pas uniquement un lieu d'approvisionnement ; les auteurs soulignent, à plusieurs reprises, le caractère particulier de la bibliothèque qui "apporte aux élèves les moyens pour qu'ils soient en mesure d'apprendre par eux-mêmes".

Une bibliothèque centrale d'école peut avoir ce rôle dynamique si les méthodes et les structures pédagogiques en vigueur sont en accord avec cette forme d'éducation. En conclusion, la note n° 4 rappelle les conditions matérielles minima nécessaires au bon fonctionnement d'une BCD dans l'optique pédagogique décrite. Il y est aussi précisé la nécessité d'une formation "aux techniques de bibliothèques" : Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Bibliothécaire (CAFB) et stage dans une bibliothèque et à "La Joie par les livres" pour la personne responsable de la BCD.

Au total, le concept de la BCD est né d'un travail de collaboration entre bibliothécaires et pédagogues novateurs ; le "produit" mis au point va être proposé, dès 1974, à des enseignants motivés et désireux de lutter contre l'échec scolaire dans le cadre des écoles expérimentales suivies par l'INRDP. Deux ans après la mise en place de cette innovation dans un cadre expérimental, d'autres équipes enseignantes se lancent dans l'aventure, intéressées par la mise en œuvre d'une bibliothèque au sein de l'école (4).

Ces traits qui caractérisent la BCD de 1974 survivent-ils en 1996 ? Qu'est-il resté de l'esprit des BCD pionnières de l'ADACES (5) ? Comment le concept BCD a-t-il évolué en l'espace de 20 ans ?

C'est à travers l'analyse des principaux textes officiels que nous nous proposons d'analyser, de percevoir si le concept BCD, préconisé par les pionniers de l'ADACES a évolué, et dans quel sens.

Dix ans après : les débuts d'une institutionnalisation

C'est en 1984 que sera impulsée la création des BCD par une action conjointe du Ministère de l'Éducation et du Ministère de la Culture. Ces deux tutelles sont conscientes du rôle complémentaire de leurs démarches :

- apprentissage et maîtrise de la lecture, pour l'une ;
- incitation, développement et diversification des pratiques de lecture pour l'autre.

La BCD est une des réponses à leur souci de prévenir l'illettrisme : "Une procédure expérimentale visant à favoriser le développement de Bibliothèques Centres Documentaires dans les écoles élémentaires et préélémentaires est mise en place dans quatre académies." (6)

Le Ministère de l'Éducation publie alors une circulaire où sont précisés l'esprit et les modalités de fonctionnement des futures BCD.

La BCD est un lieu central de l'école où les écrits les plus divers sont à la disposition des enfants qui peuvent y accéder seuls ou avec la classe ; la BCD s'insère dans le projet d'école et dans un projet local de développement de la lecture.

Les traits généraux qui définissent la BCD de 1984 sont très similaires à ceux présentés par les signataires de la note n° 4 : lieu central, lieu diversifié de lecture... on y retrouve tous les points chers à nos pionniers : autonomie des enfants, accès individuel pour la recherche de l'information...

On peut remarquer l'insistance de cette circulaire sur l'ouverture de la BCD, et donc de l'école, à l'environnement extérieur, au réseau de lecture publique... même si l'on ne parle pas encore de partenariat.

Il nous semble aussi que, par rapport au texte initial de 1974, il y a un durcissement des termes employés concernant l'attitude de l'équipe enseignante :

- en 1974, la BCD favorisait la transformation des méthodes pédagogiques au sein même de l'école ;
- en 1984, "la mise en place, la gestion et le fonctionnement quotidien d'une BCD, induisent directement ou indirectement, des modifications dans les pratiques et les comportements de l'ensemble des partenaires de l'équipe éducative."

Pour conclure, rappelons le seul point divergent des deux textes : "Ce mode de fonctionnement n'implique pas qu'un membre de l'équipe éducative exerce des fonctions spécifiques de gestion de la BCD." Les tâches de gestion peuvent éventuellement être confiées aux enfants, quant aux activités d'animation, il suffit qu'elles soient prises en charge par des intervenants extérieurs (cf. 2.2.a). En supprimant le poste de bibliothécaire, c'est aussi un des traits particuliers à la bibliothèque qui va être peu à peu gommé : la présence d'une personne responsable à la bibliothèque offrait aux enfants un maximum d'autonomie, de liberté, car ils pouvaient y venir seuls ou en petits groupes ; ce lieu, qui privilégiait la relation individuelle entre bibliothécaire et enfant, va devenir principalement le lieu d'une utilisation et d'une animation collectives.

En 1992, reconnaissance de la BCD comme apport culturel

Dans la brochure *Maîtrise de la langue à l'école* (7), publiée en 1992 par le Ministère de l'Éducation et de la Culture, la BCD est naturellement mentionnée. C'est un lieu de lecture parmi d'autres ; dès le cycle II : "La bibliothèque de classe, la bibliothèque centre documentaire, la bibliothèque de quartier ou le bibliobus doivent devenir familiers grâce à un usage régulier. Les points de vente de livres auront, de leur côté, été reconnus. Ces divers espaces culturels sont complémentaires."

Le rôle de l'enseignant y est primordial : "au cycle I, l'enseignant y est tantôt un conteur, tantôt un lecteur, qu'il s'adresse à la classe, à de petits groupes ou à un enfant seul." Au cycle II, "l'enseignant continue d'être un lecteur infatigable de textes variés" ; quant à l'enseignant de cycle III, il doit présenter "les grands textes - qu'ils appartiennent à la tradition ou qu'ils relèvent de la littérature de jeunesse d'aujourd'hui." (...) À l'école élémentaire, l'approche des grands textes (...) se construit dans le cadre d'une connivence culturelle et émotive qu'il appartient à l'enseignant d'installer avec soin."

1993 : généralisation de l'institution BCD

En 1993-94, le ministre de l'Éducation, F. Bayrou, lance le plan de développement des BCD, dotant progressivement de BCD les départements, sur une durée de trois ans, de façon à ce que l'ensemble du territoire bénéficie de cette opération (8). Un cahier des charges est alors établi, rappelant les finalités et les modalités d'organisation et de fonctionnement des BCD (9). Ce texte confirme à nouveau les idées forces précédentes : lieu central de lecture, implication de la BCD dans le projet d'école...

C'est la première fois qu'un texte officiel mentionne des normes concernant la superficie du local et la construction du fonds documentaire (10). Il faut remarquer l'importance de plus en plus insistante accordée au partenariat qui "permet de croiser heureusement les moyens matériels et de mettre en synergie les ressources humaines." Si l'ouverture de l'école vers l'extérieur est considérée comme nécessaire, on en découvre aussi les conséquences matérielles !

La nécessité de formation de l'équipe est considérée comme "une des conditions essentielles du bon fonctionnement d'une structure qui appelle une gestion collective et qui suppose une utilisation nouvelle du temps et des lieux au sein de l'école."

Ce même souci de formation pour l'équipe enseignante avait déjà paru nécessaire....vingt ans auparavant : "Des journées pédagogiques réservées aux enseignants dès le début de l'année paraissent indispensables, car ce sont les enseignants qui, par leur attitude, déterminent celle des enfants à la bibliothèque." (note n° 4).

On peut à nouveau noter le silence du texte quant à l'existence d'un poste pour gérer et animer la BCD.

Remarquons l'apparition, pour la première fois dans les textes officiels, de l'expression "efficacité de la BCD".

Le Ministère de l'Éducation en 1984, lorsqu'il "institutionnalise" les BCD, en indique les grandes lignes d'orientation, mais ne mentionne pas la nécessité d'évaluer. Ce n'est donc que dix ans après, lors du lancement du plan de développement des BCD, qu'un texte officiel parle d'en mesurer les retombées par la mise en place d'une évaluation à la fois quantitative et qualitative : juger de l'efficacité de la BCD nécessite "l'évaluation régulière et collective du degré d'avancement du projet (...) elle vise à mesurer l'incidence de la mise en place de la BCD

sur les compétences, performances, habitudes et stratégies des élèves”.

Il avait été important pour les pionniers, dès 1975, d'évaluer l'innovation BCD en liaison avec l'INRP (11).

Entre 1976 et 1980, sous la direction de Jean Hassenforder, de nombreuses études (12), utilisant un matériau très diversifié (statistiques d'emprunt, grille d'analyses, interviews...), vont permettre de cerner la façon dont la BCD a été perçue par les écoles ; deux angles principaux d'analyse ont été retenus :

- la BCD, en tant qu'institution culturelle, a-t-elle réussi ?
- la BCD a-t-elle "favorisé la transformation des méthodes pédagogiques" telle que l'espérait la note n° 4 ?

Les résultats de ces enquêtes faisaient dire aux évaluateurs que l'apport culturel certain de la BCD et le succès quant aux changements des méthodes pédagogiques dans l'ensemble de l'école étaient plus relatifs.

En 1993, le fait de juger la BCD à travers les stratégies des élèves tend à prouver que la BCD est devenue un outil au service de l'école ; c'est, d'une certaine façon, la preuve d'une réussite. La BCD fait partie de la vie scolaire, elle n'est pas uniquement un "équipement en plus", éventualité dont les novateurs s'étaient méfiés : "Insistons sur le fait que la bibliothèque n'est pas seulement, pour l'école, un lieu d'approvisionnement" (note n° 4), ainsi que le Ministère de l'Éducation en 1984 : "La BCD ne saurait être un équipement supplémentaire dont serait dotée l'école."

Le fait de reconnaître la BCD comme une institution culturelle est devenu une évidence : les différents paragraphes de la brochure concernant la maîtrise de la langue en sont de brillantes preuves, mais ne pourrait-on pas continuer à le vérifier par des enquêtes concernant les activités ayant lieu en BCD, une analyse des statistiques de prêt, du temps d'occupation de la BCD....

En dernier lieu, les textes officiels ont toujours insisté sur la nécessité d'un engagement de l'équipe éducative vis-à-vis de la BCD : est-elle toujours, ou encore, ce levier de transformation de l'école, a-t-elle incité les maîtres à un véritable travail d'équipe ? Ce dernier point - travail d'équipe, responsabilisation - apparaît comme un leitmotiv... Les enquêtes existantes sont plus souvent le reflet de préoccupations quantitatives que qualitatives : il serait intéressant de pouvoir mieux cerner la réalité du terrain...

1974... 1996 !

À partir de la réflexion et de l'acte de pédagogues et de bibliothécaires désireux "de faire bouger l'école" et de promouvoir la bibliothèque en tant que cadre de vie et lieu d'autonomie, un concept naît : celui d'une Bibliothèque Centre Documentaire au service de l'établissement scolaire. Ce concept est totalement nouveau dans le milieu du premier degré puisque c'est - traditionnellement - la bibliothèque de classe qui existe. Cette innovation, proposée dans un premier temps de façon expérimentale et non traditionnelle, très vite ne se limite plus aux seules écoles suivies par l'INRP. Dix ans après, en 1984, la BCD est décrite et présentée dans le Bulletin Officiel de l'Éducation nationale, puis, encore dix ans plus tard, généralisée officiellement (13). La BCD, telle qu'elle avait été définie à l'origine, sous l'impulsion de Jean Hassenforder, de La Joie par les livres et de l'équipe de l'ADACES, est progressivement devenue un élément essentiel, incontournable de la vie scolaire et ce, en vingt ans de réformes de l'Éducation nationale.

Odile LAMBERT-CHESNOT

IUFM de l'Académie de Versailles

(octobre 1996)

Notes bibliographiques

- (1) Institut National de la Recherche et de la Documentation Pédagogiques, actuel Institut National de la Recherche Pédagogique.
- (2) HASSENFORDER, Jean. *La bibliothèque, institution éducative : recherche et développement*. Thèse pour l'obtention du Doctorat d'État ès lettres et sciences humaines, 1971.
- (3) On trouvera cette note dans son intégralité dans : *Éducation et Développement*, n° 98, janvier 1975, p. 43-49.
- (4) Le succès du bulletin de liaison "BCD" créé par l'ADACES en mai 1978 en est une des preuves.
- (5) L'ADACES, Association pour le Développement des Activités Culturelles dans les Établissements Scolaires, association de type loi 1901, sera la structure créée pour recevoir les fonds du ministère de l'Éducation et du Fonds d'Intervention Culturelle ; J. Foucambert, J. Hassenforder et G. Patte étaient membres du premier conseil d'administration.
- (6) BOEN, circulaire n° 84-360 du 1er octobre 1984.

- (7) Ministère de l'Éducation nationale et de la Culture - Direction des Écoles. *La maîtrise de la langue à l'école*. Paris : CNDP, 1992.
- (8) Cette action prend la suite de l'opération "100 livres pour les écoles" lancée par le ministre de l'Éducation, L. Jospin, en 1989. Il n'y a pas de statistiques nationales indiquant le nombre d'écoles ayant bénéficié du plan de développement des BCD.
- (9) Le cahier des charges stipulait que la dotation n'était acceptée que dans le cadre d'un projet d'école.
- (10) En 1976, l'ADACES, dans la brochure : *La Bibliothèque Centre Documentaire : vers une nouvelle école élémentaire*, préconisait comme un minimum 4 à 5 livres par enfant.
- (11) CHESNOT, Odile et HASSENFORDER, Jean. *La Bibliothèque Centre Documentaire : éléments d'évaluation*. Paris : Cercle de la Librairie, 1978.
HASSENFORDER, Jean et LAMBERT, Odile. Les expériences de l'ADACES : essai d'évaluation. *Médiathèques Publiques*, n° 56, oct.-déc. 1980, p. 17-27.
- (12) Ces études ont fait l'objet d'articles dans la revue *BCD* entre 1977 et 1980. Citons : Rôle de la BCD dans l'enseignement et l'apprentissage de la lecture au CP ; Le bibliothécaire à l'école : une profession nouvelle. Études des rôles et des pratiques.
- (13) HASSENFORDER, Jean. La genèse des BCD. *Inter-BCD*, n° 4, sept. 1996, p. 26-27.

